

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-sixième session
Genève, 26 – 30 juillet 2021

PROPOSITION DE PROJET REVISEE PRESENTEE PAR EL SALVADOR SUR LA SYSTEMATISATION DES DONNEES STATISTIQUES ET LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE METHODE POUR L'ELABORATION D'EVALUATIONS D'INCIDENCE SUR L'UTILISATION DU SYSTEME DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

1. À sa vingt-cinquième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné le document CDIP/25/10 contenant *La proposition de projet présentée par El Salvador sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle*. Le comité "a prié El Salvador de poursuivre l'élaboration de la proposition de projet avec l'aide du Secrétariat pour examen à sa prochaine session".

2. On trouvera dans les annexes du présent document la proposition de projet révisée présentée par El Salvador sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle.

3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

1. RESUME	
<u>Cote du projet :</u>	DA_1_4_10_35_37_01
<u>Titre</u>	Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p>Recommandation n° 1 : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres. Les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et les procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p>Recommandation n° 4 : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Recommandation n° 35 : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</p> <p>Recommandation n° 37 : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</p>
<u>Brève description du projet</u>	Ce projet vise à conférer aux responsables de la gestion des bases de données relatives à la propriété intellectuelle les capacités de traduire les données qui y sont contenues en

	<p>informations aussi fiables que possible afin d'étayer les études empiriques en rapport avec la propriété intellectuelle. À cette fin, le projet cherche également à créer des synergies entre les données figurant dans les bases de données sur la propriété intellectuelle et d'autres données statistiques en la matière, et des données existantes, qui peuvent ensuite être traduites en données empiriques lorsqu'il y a lieu, pour contribuer à la surveillance de l'utilisation de la propriété intellectuelle au niveau national.</p>
<u>Programme dont relève la mise en œuvre du projet</u>	Programme 16
<u>Liens avec d'autres programmes concernés/projet(s) du Plan d'action pour le développement</u>	<p>Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique – Phase I (document CDIP/5/7 Rev.) – cote du projet DA_35_37_01</p> <p>Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique – Phase II (document CDIP/14/7) – cote du projet DA_35_37_02</p> <p>Programmes 8 et 9</p>
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</u>	<p><i>Résultat escompté III.1</i> : Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux.</p> <p><i>Résultat escompté III.2</i> : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.</p> <p><i>Résultat escompté III.6</i> : Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche.</p> <p><i>Résultat escompté IV.2</i> : Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.</p> <p><i>Résultat escompté V.2</i> : Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration de politiques</p>
<u>Durée du projet</u>	36 mois

<u>Budget du projet</u>	499 300 francs suisses, dont 234 300 francs suisses pour des dépenses autres que des dépenses de personnel liées à la bourse pour le poste d'administrateur de projet, qui contribuera à la coordination et à la mise en œuvre du projet.
2. DESCRIPTION DU PROJET	
<p data-bbox="204 521 608 555">2.1. <u>Introduction et objectifs</u></p> <p data-bbox="204 611 1390 909">Le projet proposé vise à mettre au point une méthode permettant de doter les entités compétentes d'un État membre des capacités humaines et techniques nécessaires pour évaluer l'incidence économique des politiques de propriété intellectuelle et des politiques connexes au niveau national. Ces évaluations devraient favoriser, faciliter ou permettre de définir les diverses politiques publiques qui pourraient être adoptées, conformément aux plans nationaux en matière de développement, et contribuer à renforcer l'interaction entre capital social, entreprises de production et propriété intellectuelle. Ces évaluations économiques doivent être réalisées selon une méthode qu'il convient d'élaborer et de systématiser à cet effet. La méthode finale sera un atout pour tous les États membres.</p> <p data-bbox="204 947 416 981">Cela nécessite :</p> <ol data-bbox="284 1010 1430 1675" style="list-style-type: none">1. d'organiser et de systématiser les données existantes contenues dans les bases de données de l'office de propriété intellectuelle compétent, ainsi que les données résultant d'enquêtes menées par d'autres entités nationales ou émanant d'autres sources de données statistiques ou de données relatives aux résultats économiques détenues par d'autres organismes étatiques;2. de s'appuyer sur les pratiques recommandées pour renforcer les capacités des fonctionnaires compétents, en leur dispensant la formation dont ils ont besoin pour élaborer ces types d'études empiriques;3. de s'appuyer sur les pratiques recommandées pour adopter une méthode d'élaboration d'études empiriques sur la propriété intellectuelle qui permettra, entre autres, de favoriser la conception et/ou la mise en œuvre de politiques dans ce domaine, à l'aide de données aussi récentes et pertinentes que possible;4. d'étudier la possibilité de réaliser les activités liées aux points 1 à 3 ci-dessus par l'intermédiaire d'une plateforme virtuelle, pour se préparer à tous les cas de figure qui se présenteraient dans le contexte actuel de la pandémie mondiale, et aussi pour accroître la transférabilité des résultats du projet, sur les plans de la méthode et des bases de données, à d'autres États membres. <p data-bbox="204 1727 667 1760">2.2. <u>Stratégie de mise en œuvre</u></p> <p data-bbox="204 1809 887 1843">La réalisation des objectifs qui précèdent nécessite :</p> <ol data-bbox="284 1877 1366 1973" style="list-style-type: none">1. d'évaluer les diverses bases de données statistiques publiques détenues par l'office de propriété intellectuelle, de même que les données statistiques publiques détenues par les différentes entités étatiques chargées de mesurer	

l'activité économique déployée aux niveaux national et international, pour rassembler des renseignements en vue de leur systématisation ultérieure;

2. s'il y a lieu et avec l'accord du Membre, d'harmoniser les bases de données statistiques existantes afin qu'elles puissent servir de base à l'élaboration périodique et systématique d'études économiques dont l'État pourrait avoir besoin, conformément à la méthode qui est établie aux fins de la réalisation des évaluations relatives à la propriété intellectuelle;
3. de concevoir, mettre au point et systématiser une méthode fondée sur les pratiques recommandées, en vue de faciliter l'élaboration d'évaluations sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle;
4. de former les fonctionnaires à la maintenance des bases de données, ainsi qu'aux utilisations, interprétations ou conclusions qui pourraient découler de ces bases de données et aboutir à la réalisation des études correspondantes.

Comme indiqué ci-dessus (2.1, point 4), il convient de noter que certaines phases de ce projet se dérouleront dans le cadre de réunions qui se tiendront par l'intermédiaire de plateformes virtuelles.

2.3. Champ d'application et critères de sélection des pays

Dans cette phase pilote, le projet n'intégrera qu'un ensemble limité de quatre pays (El Salvador et trois autres pays à sélectionner). Un ensemble clair de critères de sélection pour choisir les pays bénéficiaires est un élément clé pour le succès du projet.

Pour sélectionner ces pays, le Secrétariat prendra en considération :

- la diversité régionale : afin de renforcer la probabilité d'une reproduction du projet dans d'autres pays, la sélection tiendra compte de la diversité géographique au niveau régional;
- disponibilité des données : les pays bénéficiaires doivent être considérés du point de vue de la disponibilité des données existantes. Les collections numérisées de données sur l'enregistrement des actifs de propriété intellectuelle constituent une exigence minimale. L'accès à des données économiques complémentaires est également un critère essentiel pour la sélection d'un pays;
- disponibilité de compétences locales : l'évaluation tiendra également compte de la nécessité de recruter et de la disponibilité de compétences locales dans chaque cas;
- engagement à long terme : les pays bénéficiaires doivent être prêts à consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du projet et à sa viabilité. Ils doivent également être disposés à mettre en place des réseaux locaux entre les services de propriété intellectuelle, les services statistiques et d'autres organismes, afin d'alimenter le système de données économiques;
- le rapport coût-efficacité : toute économie en termes d'administration du projet, de profil du consultant et de déplacement sera également prise en considération.

Il sera tenu compte de ces critères lors de l'examen de la liste des bénéficiaires potentiels. Les États membres intéressés doivent remplir le modèle de présentation des demandes, figurant à l'annexe II du présent document.

2.4. Stratégie de mise en œuvre détaillée

La stratégie de mise en œuvre détaillée comprend les activités suivantes.

2.4.1. Démarrage du projet

Le projet commencera par le recrutement, sur le plan international, d'un administrateur de projet et de consultants. L'administrateur de projet contribuera à la gestion courante du projet et assurera la liaison avec les experts internationaux et locaux pour la mise en œuvre du projet.

Selon les critères indiqués dans la section 2.3, quatre pays bénéficiaires seront sélectionnés pour la mise en œuvre du projet.

2.4.2. Méthode de travail

La méthode de travail visera à assurer la comparaison internationale des données et des méthodes. En outre, elle sera transférable à tous les pays participants et, par la suite, à d'autres pays non participants.

Le projet passera en revue les meilleures pratiques internationales en matière de structuration des données de propriété intellectuelle, aux fins d'analyse économique. Les meilleures pratiques seront recherchées auprès des principaux offices de propriété intellectuelle dotés de capacités économiques (tels que l'OMPI, l'USPTO, l'OEB et l'UKIPO, entre autres) et de toute autre source pertinente combinant des données de propriété intellectuelle à d'autres données économiques.

La méthode couvrira la structure des données et les techniques de nettoyage, d'enrichissement et de fusion des données. Elle inclura également des indicateurs économiques prêts à l'emploi en matière de propriété intellectuelle. Cette méthode sera testée, révisée et validée au cours du projet.

2.4.3. Évaluation et collecte des données

Pour chacun des bénéficiaires sélectionnés, le projet évaluera la couverture des données économiques et de propriété intellectuelle, ainsi que et la possibilité d'utilisation de ces données. L'évaluation tiendra compte des organismes qui gèrent les données, de la périodicité des données produites et de la qualité des données (par exemple, la disponibilité numérique).

L'évaluation proposera une stratégie de collecte adaptée à chaque pays, qui comprendra un calendrier et des informations détaillées sur les données pour chaque source.

2.4.4. Consolidation de la base de données

Une méthode de consolidation des données sera mise au point pour chacun des bénéficiaires sélectionnés. La méthode de consolidation des données reliera les données brutes de chaque source dans une base de données nationale, suivant la méthode internationale mise au point dans la section 2.4.2.

Toute technique nouvelle ou améliorée (nettoyage, enrichissement ou fusion) sera incluse dans la méthodologie internationale.

Les consultants locaux et les fonctionnaires techniques nationaux directement impliqués dans l'étude nationale recevront une formation en cours d'emploi sur cette activité.

2.4.5. Analyse économique

Pour chacun des bénéficiaires sélectionnés, le projet produira une analyse économique de la base de données finale. L'analyse économique sera utilisée pour tester et améliorer les méthodes de la méthodologie internationale mise au point dans la section 2.4.2.

Les consultants locaux et les fonctionnaires techniques nationaux directement impliqués dans l'étude nationale recevront une formation en cours d'emploi sur cette activité.

Un examen externe par les pairs, propre à chaque pays, sera effectué à la fin de cette étape.

2.4.6. Publication des données et formation

L'analyse économique finale et la base de données seront publiées et présentées dans chaque pays. La publication sera associée à une activité de formation visant à diffuser les travaux auprès des chercheurs locaux dans les universités et autres institutions similaires.

Dans le cadre du projet, il est envisagé de mener ces activités de manière virtuelle en raison de la pandémie actuelle et pour des raisons liées aux coûts.

2.4.7. Clôture du projet et suivi

Le projet prendra fin par toute une série d'activités. Tout d'abord, la méthodologie internationale sera finalisée compte tenu de l'examen effectué et des contributions apportées au projet. Deuxièmement, une formation virtuelle à l'échelle mondiale sera organisée sur la base de la méthodologie internationale révisée, qui sera également ouverte aux États membres non participants. Enfin, les résultats du projet seront évalués de manière critique et des mesures de suivi potentielles seront présentées au CDIP.

2.5. Risques potentiels et mesures d'atténuation

L'un des risques potentiels est lié à la pandémie actuelle et à d'éventuelles nouvelles vagues, qui posent un défi concret sur le plan de la mise en œuvre. Il est difficile d'indiquer quel serait le lieu le plus adapté pour les formations, les missions d'enquête et les activités de sensibilisation. Des alternatives en présentiel et en ligne seront envisagées afin d'atténuer ce risque.

Un autre risque potentiel est lié à l'incertitude concernant la qualité des données avant le démarrage de chaque projet national. Ce risque sera atténué par des évaluations préalables approfondies lors du processus de sélection des pays.

3. EXAMEN ET EVALUATION

3.1 Calendrier d'exécution du projet

Un rapport sur l'état d'avancement du projet sera présenté chaque année au CDIP pour examen.

Une auto-évaluation finale sera effectuée après l'achèvement du projet et sera soumise au CDIP.

Un consultant externe établira un rapport d'évaluation final indépendant qui sera soumis au CDIP.

En outre, la mise en œuvre du projet reposera sur les examens réalisés par des experts externes. La démarche sera la même que pour les autres études économiques de l'OMPI, où des experts internationaux et locaux sont invités à formuler des commentaires critiques sur les méthodes et les résultats du projet.

3.2 <u>Auto-évaluation du projet</u>	
<i>Résultats du projet</i>	<i>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</i>
Toutes les étapes du projet menées à bien	<ul style="list-style-type: none"> • Pays bénéficiaires sélectionnés et coordonnateurs locaux désignés dans les délais. • Experts sélectionnés et engagés dans les délais. • Dans chaque pays bénéficiaire, évaluation des données relatives à la propriété intellectuelle et des données économiques. • Mise en œuvre du projet présentée et examinée au sein du CDIP.
Tous les résultats escomptés réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologies en place, testées et validées. • Base de données mise au point et disponible dans chaque pays bénéficiaire. • Études réalisées, y compris un examen externe par les pairs, dans chaque pays bénéficiaire. • Analyse économique finale publiée pour chaque pays bénéficiaire sur le site Web de l'OMPI et examinée au sein du CDIP. • Formations dispensées.
<i>Résultats potentiels du projet</i>	<i>Indicateurs de réussite</i>
Adoption de la méthodologie internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes (y compris les téléchargements directs) concernant la méthodologie internationale et les données connexes.
Adoption des méthodologies locales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mises à jour de données par les bénéficiaires et les utilisateurs nationaux.
Capacité accrue des participants locaux d'évaluer l'incidence économique de la propriété intellectuelle et des politiques connexes	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 60% des participants ont trouvé le programme de formation pertinent. • Au moins 60% des participants ont indiqué qu'ils utiliseraient les compétences/connaissances acquises.
<i>Objectif du projet</i>	<i>Indicateurs de réussite dans la réalisation des objectifs du projet (indicateurs de réussite)</i>

<p>Concevoir une méthodologie visant à doter les entités compétentes d'un État membre des capacités humaines et techniques nécessaires pour élaborer des évaluations économiques de la propriété intellectuelle et des politiques connexes au niveau national.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Au moins 60% des fonctionnaires des pays bénéficiaires considèrent que la méthodologie et les compétences acquises sont pertinentes pour l'évaluation économique de la propriété intellectuelle et des politiques connexes au niveau national.
--	--

5. RESSOURCES TOTALES PAR RESULTAT

(en francs suisses)

<i>(en francs suisses)</i> Résultats du projet	Année 1		Année 2		Année 3		Total
	Personnel	Autres dépenses	Personnel	Autres dépenses	Personnel	Autres dépenses	
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre		87 100		90 100		87 100	264 300
Une méthodologie internationale		15 000		15 000		10 000	40 000
Quatre évaluations et collectes de données		10 000		10 000			20 000
Quatre bases de données consolidées		20 000		20 000			40 000
Quatre analyses économiques des bases de données finales				15 000		15 000	30 000
Quatre publications de l'analyse économique finale et des bases de données				5 000		5 000	10 000
Quatre activités de formation				30 000		40 000	70 000
Une activité de formation mondiale						10 000	10 000
Évaluation						15 000	15 000
Total		132 100	-	185 100	-	182 100	499 300

6. DEPENSES AUTRES QUE LES DEPENSES DE PERSONNEL PAR CATEGORIE DE COUT

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités			Services contractuels					Total
	Missions de fonctionnaires	Voyages de tiers	Formations et indemnités de voyage connexes	Conférences	Édition	Services contractuels de personnes	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
Activités									
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre ¹							234 300	30 000	264 300
Une méthodologie internationale						40 000			40 000
Quatre évaluations et collectes de données						20 000			20 000
Quatre bases de données consolidées						20 000		20 000	40 000
Quatre analyses économiques des bases de données finales						30 000			30 000
Quatre publications de l'analyse économique finale et des bases de données						10 000			10 000
Quatre activités de formation	60 000					10 000			70 000
Une activité de formation mondiale						10 000			10 000
Évaluation						15 000			15 000
Total	60 000	–	–	–	–	155 000	234 300	50 000	499 300

[L'annexe II suit]

¹ Autres services contractuels liés aux frais généraux administratifs.

Systematisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

FORMULE TYPE POUR LES DEMANDES DE PARTICIPATION EN QUALITE DE PAYS PILOTE	
Critères de sélection	Brève description
1. Coordonnateur national	Désignation, par le pays présentant la demande, d'une personne (avec indication de l'organisme auquel elle appartient et de la fonction qu'elle occupe), qui agira en qualité de représentant national pendant toute la durée du projet et fera office de représentant institutionnel du pays.
2. Institutions participantes potentielles	<p>Le pays présentant la demande doit indiquer quel est l'organe ou institution national(e) chargé(e) des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données sur l'enregistrement des actifs de propriété intellectuelle (en cas de pluralité d'institutions, veuillez toutes les indiquer) - données économiques et statistiques : (en cas de pluralité d'institutions, veuillez toutes les indiquer) <ul style="list-style-type: none"> o données de l'enquête sectorielle o données de l'enquête sur l'innovation o données de l'enquête sur l'emploi o autres données économiques pertinentes <p>Veuillez indiquer les liens vers le site Web de l'institution et le nom de la personne chargée des questions techniques, si possible.</p>
3. Institutions nationales de recherche partenaire(s)	Référence à au moins un service, une organisation ou un groupe de recherche dans le système universitaire qui pourrait bénéficier de l'établissement des données de propriété intellectuelle. Typiquement, un établissement universitaire effectuant des recherches dans le domaine de l'économie de l'innovation ou de la propriété intellectuelle.
4. Exemple de données	Un échantillon de données sur l'enregistrement des actifs de propriété intellectuelle au format actuel. Des échantillons de données statistiques et économiques supplémentaires sont encouragés.

5. Manifestation d'intérêt	Confirmation que les institutions chargées des questions de propriété intellectuelle et des statistiques dans le pays qui présente la demande sont désireuses de participer au projet.
6. Engagement	Confirmation que le pays présentant la demande s'engage à fournir l'appui logistique et à consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du projet et à sa viabilité.

[Fin de l'annexe II et du document]